## Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

## LOI SUR LA VENTE COOPÉRATIVE DES PRODUITS AGRICOLES

MODIFICATION DE LA DÉFINITION DE «PRODUIT AGRICOLE»

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Faulkner, reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 février, du bill C-183, tendant à modifier la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, présenté par l'honorable M. Olson.

M. le président: Lorsque le comité a ajourné le débat le vendredi 20 février 1970, l'article 1 du bill était à l'étude. L'article 1 est-il adopté?

Sur l'article 1-«Produit agricole».

M. Danforth: Monsieur le président, le comité consentirait-il à attendre l'arrivée du ministre, car nos questions feront appel aux renseignements dont il dispose.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, je suis presque tenté de répondre aux questions concernant l'agriculture, mais il convient mieux, sans doute, que mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, s'en charge, et il ne tardera pas à arriver.

M. Bell: Monsieur le président, pour une fois dans sa vie, le président du Conseil privé se montre trop modeste, car, même s'il ne connaît pas grand-chose à ces questions, il en connaît probablement autant que le ministre de l'Agriculture. Comme solution de rechange, monsieur le président, le député de Don Valley, qui se trouve à la Chambre, muni de ses notes, pourrait peut-être nous expliquer brièvement le Livre blanc. Je cherche seulement à me rendre utile.

M. McBride: Monsieur le président, il me semble qu'une brève explication tout au moins pourrait être utile à certains des députés d'en face.

M. Gleave: Je doute que nous puissions être plus brefs que votre propre ministre. Il ne se donne pas trop de mal.

M. McBride: Bref et concis.
[M. l'Orateur suppléant.]

[Français]

L'hon. M. Pepin: Monsieur le président, je pourrais prendre note des questions qui seront posées par les honorables députés et les transmettre à l'honorable ministre de l'Agriculture ou à son secrétaire parlementaire, dès que l'un d'eux arrivera à la Chambre.

[Traduction]

M. le président: C'est une excellente suggestion...

L'hon. M. Stanfield: Je ne l'ai pas entendue.

M. le président: Le ministre suggérait de prendre note des questions et de les transmetre au secrétaire parlementaire à son arrivée.

L'hon. M. Stanfield: Vraiment, monsieur le président, nous n'en sommes pas encore rendus là.

M. Baldwin: Monsieur le président, j'ai fait inscrire à mon nom un bill d'initiative parlementaire. Nous pourrions peut-être l'étudier dans l'intervalle.

M. Bell: Le régime présidentiel lui-même ne prévoit pas que des notes soient prises par d'autres ministres.

L'hon. M. Pepin: Je voulais rendre service.

• (2.10 p.m.)

M. McKinley: Monsieur le président, le leader de la Chambre consentirait-il à m'écouter? Nous n'allons pas très vite dans l'examen de cet article de l'ordre du jour, alors peut-être s'il voulait saisir la Chambre du n° 74, nous pourrions ainsi nous prononcer sur l'amendement qui y a été apporté.

M. Baldwin: Il s'agit du rapport de l'agriculture.

L'hon. M. Macdonald: Monsieur le président, je me réjouirais de pouvoir parler de questions agricoles, surtout en tant que ministre représentant l'Ontario et aussi parce que le bill C-183 a trait au blé de cette province et à la commercialisation de cette denrée. Le député conviendra avec d'autres représentants qui ont pris la parole, par exemple, le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) et le député de Wellington-Dufferin...

Une voix: Il n'y a pas de circonscription de ce nom-là.

L'hon. M. Macdonald: ...ou quel que soit le nom de la circonscription de mon ami, qu'il est infiniment souhaitable que le blé de l'Ontario figure dans les dispositions de la loi en